



# Assemblée générale

Soixante-dixième session

**52<sup>e</sup>** séance plénière

Vendredi 13 novembre 2015, à 10 heures  
New York

Documents officiels

Président : M. Lykketoft..... (Danemark)

La séance est ouverte à 10 h 5.

## Points 15, 116 (suite) et 123 de l'ordre du jour

**Application et suivi intégrés et coordonnés des textes issus des grandes conférences et réunions au sommet organisées par les Nations Unies dans les domaines économique et social et dans les domaines connexes**

**Suite donnée aux textes issus du Sommet du Millénaire**

**Réforme de l'Organisation des Nations Unies : mesures et propositions**

**Le Président** (*parle en anglais*) : Concernant les points 15 et 116 de l'ordre du jour, les membres se souviendront que l'Assemblée a tenu le Sommet des Nations Unies consacré à l'adoption du programme de développement pour l'après-2015 à ses 4<sup>e</sup> à 11<sup>e</sup> séances plénières, du 25 au 27 septembre, et a adopté la résolution 70/1, intitulée « Transformer notre monde : le Programme de développement durable à l'horizon 2030 », à sa 4<sup>e</sup> séance plénière, le 25 septembre.

**M. González Franco** (Paraguay) (*parle en espagnol*) : La délégation paraguayenne souligne l'importance de l'application et du suivi intégrés et coordonnés de toutes les décisions issues des grandes conférences et réunions au sommet organisées par les Nations Unies. Dans ce cadre, il faut réaliser les objectifs de développement durable adoptés dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030

(résolution 70/1). La République du Paraguay estime qu'on ne doit laisser personne de côté dans les efforts visant à éliminer la pauvreté et réaliser le développement durable dans ses dimensions économique, sociale et environnementale. Pour atteindre ces objectifs, il est indispensable de prendre en considération les particularités de chacun, en particulier celles des plus vulnérables.

À cet égard, la délégation de mon pays souligne les progrès et les textes issus de toutes les grandes conférences et réunions au sommet organisées par les Nations Unies ainsi que les textes qui en sont issus, notamment de la deuxième Conférence des Nations Unies sur les pays en développement sans littoral, de la troisième Conférence mondiale des Nations Unies sur la réduction des risques de catastrophe, de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement, de la troisième Conférence internationale sur les petits États insulaires en développement et du Sommet des Nations Unies consacré à l'adoption du programme de développement durable pour l'après-2015, ainsi que d'autres instruments-cadres de politique internationale adoptés récemment.

La délégation paraguayenne réaffirme sa disposition à contribuer activement aux processus visant à l'adoption des documents issus de la vingt et unième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques – où il importe de reconnaître toutes les vulnérabilités des pays sans littoral face aux effets des

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-0506 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>).

15-36476(F)



Document adapté

Merci de recycler



changements climatiques, comme la désertification, la sécheresse et les inondations –, du Sommet mondial sur la société de l'information et de l'examen du Programme d'action d'Istanbul en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2011-2020.

Nous ne devons pas perdre de vue que chaque pays est confronté à des défis qui lui sont propres dans sa quête du développement durable, mais une attention spéciale doit être accordée aux pays les plus vulnérables, comme les pays en développement sans littoral. La Déclaration et le Programme d'action de Vienne en faveur des pays en développement sans littoral sont particulièrement pertinentes à cet égard. D'un point de vue pragmatique, la délégation paraguayenne souligne combien il importe d'urgence de développer et d'améliorer les systèmes de collecte, d'analyse et de diffusion de données au moyen de l'application des processus idoines pour produire des informations officielles, fiables et comparables aux fins de la mise en œuvre efficace du Programme 2030 et du Programme d'action de Vienne, ainsi que d'autres instruments-cadres de politique internationale.

L'exécution de ces tâches ne sera possible que si nos capacités et potentialités nationales sont complétées, appuyées et renforcées par tous les participants à l'alliance mondiale pour le développement durable.

De même, s'agissant de la Déclaration et du Programme d'action de Vienne en faveur des pays en développement sans littoral, la délégation de mon pays exhorte les pays en développement sans littoral, les pays de transit, leurs partenaires de développement, le système des Nations Unies et tous les autres acteurs à appliquer à tous les niveaux, de manière coordonnée et cohérente et sans plus tarder les mesures qui ont été convenues dans les six domaines prioritaires du Programme d'action de Vienne.

Enfin, je réaffirme le ferme engagement du Gouvernement de la République du Paraguay à assurer l'application intégrée et coordonnée des décisions issues des grandes conférences et réunions au sommet organisées par les Nations Unies.

**Le Président** (*parle en anglais*) : L'Assemblée a ainsi achevé la phase actuelle de son examen des points 15, 116 et 123 de l'ordre du jour.

#### **Point 114 de l'ordre du jour (suite)**

#### **Nominations aux sièges devenus vacants dans les organes subsidiaires et autres nominations**

#### **a) Nomination de membres du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires**

##### **Rapport de la Cinquième Commission (A/70/539)**

**Le Président** (*parle en anglais*) : Au paragraphe 6 de son rapport, la Cinquième Commission recommande à l'Assemblée générale de nommer les personnes suivantes membres du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires pour un mandat de trois ans prenant effet le 1<sup>er</sup> janvier 2016 : M. Ihor Humennyi (Ukraine), M. Conrod Hunte (Antigua-et-Barbuda), M. Eihab Omaish (Jordanie), M. Babou Sene (Sénégal) et M. Tesfa Alem Seyoum (Érythrée).

Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite nommer M. Ihor Humennyi, M. Conrod Hunte, M. Eihab Omaish, M. Babou Sene et M. Tesfa Alem Seyoum membres du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires pour un mandat de trois ans prenant effet le 1<sup>er</sup> janvier 2016?

*Il en est ainsi décidé.*

#### **b) Nomination de membres du Comité des contributions**

##### **Rapport de la Cinquième Commission (A/70/540)**

**Le Président** (*parle en anglais*) : Au paragraphe 4 de son rapport, la Cinquième Commission recommande à l'Assemblée générale de nommer M. Syed Yawar Ali (Pakistan), M<sup>me</sup> Jasminka Dinić (Croatie), M. Edward Faris (États-Unis d'Amérique), M. Toshiro Ozawa (Japon), M. Tõnis Saar (Estonie) et M. Josiel Motumisi Tawana (Afrique du Sud) membres du Comité des Contributions pour un mandat de trois ans commençant le 1<sup>er</sup> janvier 2016.

Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite nommer M. Syed Yawar Ali, M<sup>me</sup> Jasminka Dinić, M. Edward Faris, M. Toshiro Ozawa, M. Tõnis Saare) et M. Josiel Motumisi Tawana membres du Comité des Contributions pour un mandat de trois ans commençant le 1<sup>er</sup> janvier 2016?

*Il en est ainsi décidé.*

#### **d) Nomination d'un membre du Comité des commissaires aux comptes**

##### **Rapport de la Cinquième Commission (A/70/541)**

**Le Président** (*parle en anglais*) : Au paragraphe 4 de son rapport, la Cinquième Commission recommande à l'Assemblée générale de nommer l'Institution supérieure de contrôle des finances publiques allemande membre du Comité des commissaires aux comptes pour un mandat de six ans commençant le 1<sup>er</sup> juillet 2016.

Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite nommer l'Institution supérieure de contrôle des finances publiques allemande membre du Comité des commissaires aux comptes pour un mandat de six ans commençant le 1<sup>er</sup> juillet 2016?

*Il en est ainsi décidé.*

### **Rapports de la Cinquième Commission**

**Le Président** (*parle en anglais*) : L'Assemblée générale va maintenant examiner les rapports de la Cinquième Commission au titre des points 135 et 137 de l'ordre du jour. Si aucune proposition n'est faite au titre de l'article 66 du Règlement intérieur, je considérerai que l'Assemblée générale décide de ne pas débattre des rapports de la Cinquième Commission dont elle est saisie aujourd'hui.

*Il en est ainsi décidé.*

**Le Président** (*parle en anglais*) : Les déclarations seront donc limitées aux explications de vote. Les positions des délégations concernant les recommandations de la Cinquième Commission ont été clairement exposées à la Commission et sont consignées dans les documents officiels pertinents.

Je rappelle aux membres qu'aux termes de la décision 34/401 de l'Assemblée générale, les délégations, dans toute la mesure possible, doivent n'expliquer leur vote qu'une seule fois, soit en commission, soit en séance plénière, à moins que leur vote en séance plénière ne diffère de leur vote en commission.

Je rappelle aussi aux délégations que, toujours aux termes de la décision 34/401 de l'Assemblée générale, les explications de vote sont limitées à dix minutes et les délégations doivent prendre la parole de leur place.

Avant de nous prononcer sur les recommandations contenues dans les rapports de la Cinquième Commission, je voudrais informer les représentants que, pour prendre nos décisions, nous allons procéder de la même manière qu'à la Cinquième Commission à moins d'avoir été avisés autrement à l'avance.

### **Point 135 de l'ordre du jour**

#### **Planification des programmes**

##### **Rapport de la Cinquième Commission (A/70/439)**

**Le Président** (*parle en anglais*) : L'Assemblée est saisie d'un projet de résolution dont la Cinquième Commission recommande l'adoption au paragraphe 6 de son rapport. Nous allons maintenant nous prononcer sur ce projet de résolution. La Cinquième Commission l'a adopté sans le mettre aux voix. Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite faire de même?

*Le projet de résolution est adopté* (résolution 70/8).

**Le Président** (*parle en anglais*) : L'Assemblée en a ainsi terminé avec son examen du point 135 de l'ordre du jour.

*Il en est ainsi décidé.*

### **Point 137 de l'ordre du jour**

#### **Plan des conférences**

##### **Rapport de la Cinquième Commission (A/70/450)**

**Le Président** (*parle en anglais*) : L'Assemblée est saisie d'un projet de résolution dont la Cinquième Commission recommande l'adoption au paragraphe 6 de son rapport. Nous allons maintenant nous prononcer sur ce projet de résolution. La Cinquième Commission l'a adopté sans le mettre aux voix. Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite faire de même?

*Le projet de résolution est adopté* (résolution 70/9).

**Le Président** (*parle en anglais*) : L'Assemblée a ainsi achevé la phase actuelle de son examen du point 137 de l'ordre du jour.

*La séance est levée à 10 h 20.*